



## Utilisation des produits phytosanitaires :

### **Monsieur le Premier ministre, il est urgent de sanctuariser l'espace viticole**

Depuis plusieurs mois, dans de nombreux vignobles, les organisations professionnelles travaillent à l'élaboration de chartes d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations. Ces chartes rendues obligatoires par la loi EGALIM sont l'occasion de mettre en œuvre des mesures de protection lors de l'utilisation des produits. C'est ainsi que s'est exprimée la volonté du législateur.

Or, faisant fi du travail en cours, le Gouvernement propose aujourd'hui à travers un projet d'arrêté de rendre obligatoire la mise en place d'une Zone de Non-Traitement (ZNT) à 10 mètres ou 5 mètres selon les produits, autour des espaces attenants aux habitations et bâtiments d'activité.

De telles mesures vont amputer, sans compensation possible, le potentiel de production viticole de plusieurs milliers d'hectares dans toute la France. Des rangs de vignes non traitées ce sont des vignes malades et des pieds qui doivent être arrachés. C'est donc le retrait généralisé de la vigne qui se dessine. Y compris celles conduites en Agriculture Biologique (AB) ou par une exploitation Haute Valeur Environnementale (HVE). Et ce retrait ne sera qu'un début, chaque nouveau bâtiment fera reculer la vigne.

De telles propositions, faites par des techniciens parfaitement respectables, mais totalement ignorants de la réalité du terrain, sans même prendre la peine d'inviter les représentants professionnels à échanger préalablement avec les ministres concernés, à commencer par le premier d'entre eux est le témoignage terrible d'un profond mépris pour des opérateurs économiques qui bâtissent quotidiennement une filière agricole n°1 en AB, n°1 en HVE, n°1 dans la balance commerciale de notre pays

Pour autant nos viticulteurs et nos salariés sont les premiers concernés par les questions de santé liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. Les autorités publiques ont une responsabilité totale en ce qui concerne la délivrance et le retrait des autorisations de mise en marché des produits. Nous les invitons à revoir leur copie et à retirer du marché les produits jugés dangereux. Il est inadmissible que les opérateurs économiques soient ainsi pris en otage et montrés du doigt.

Nous invitons le Premier ministre à lire et prendre en compte les propositions faites dans le plan de la filière viticole rendu au ministre de l'Agriculture en décembre 2017. Elles comportent des propositions concrètes et des attentes réglementaires sur la question de la transition écologique notamment en matière d'herbicides ou de développement de l'agriculture biologique. Pourquoi ces propositions n'ont-elles jamais fait l'objet d'aucune réponse du gouvernement ? La filière attend des réponses en ce qui concerne l'accompagnement de la transition par les pouvoirs publics, l'investissement dans la recherche, la robotique. Elle a fait des propositions de réduction drastique des herbicides et des produits de traitement. Est-ce trop demander que ces

propositions soient enfin étudiées après plus de 18 mois de silence ? Nous espérons que l'été sera propice à la réflexion.

Enfin, nous appelons le gouvernement à modifier la loi afin de prévoir, à la charge des aménageurs, lotisseurs et autres bâtisseurs, des obligations en matière de création d'espaces de transitions entre les zones agricoles et les zones aménagées ou habitées. De ce point de vue le report à 2021, du projet de loi foncière n'est vraiment pas un bon signal. Le Président de la République et le Premier ministre doivent prendre ces sujets très au sérieux et ne pas se contenter d'effets d'annonce impossibles à tenir.

**Contact presse**

*Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25*

*Coop de France – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Jonathan CHELIM / 01 44 17 58 84*

*Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97*

*Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80*